

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRESERVILLE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14  
Présents : 14  
Votants : 14  
Absents : 0  
Exclus : 0

L'an deux mil vingt et un, le 30 Mars à 20 H 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le  
lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme  
Mireille BENETTI.

**Étaient présents :** MM PETIT, PELISSE, BARTHERE,  
BACOU, BOYER, CALAMOTE, LABAUME, LAYNET,  
LUCCHETTI, LUX, PERRY-PELISSIER, SEBASTIAN-  
RAMOS, SPIELMANN

**Absent :**

Date de la convocation :  
24 Mars 2021

Mme Sylvie BACOU a été nommée secrétaire.

**OBJET : OBLIGATION DE DEPÔT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LES  
CLOTURES**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 Juillet 2013,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R421-12,  
Considérant que l'article R421-12 d) du Code de l'Urbanisme permet de soumettre à la procédure  
de déclaration préalable l'installation des clôtures sur le territoire de la commune pour s'assurer du  
respect des règles fixées par le document d'urbanisme de la commune afin d'éviter la  
multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles  
du P.L.U,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour instaurer la déclaration  
préalable pour l'installation d'une clôture sur le territoire communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le 16.04.21  
Et publication ou notification  
du 16.04.21

La Maire,  
Mireille BENETTI



*Mireille Benetti*